

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

N° 20..1148 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

Ouagadougou, le 28 DEC 2020

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

**COMMUNIQUE**

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, **le dimanche 31 janvier 2021**, d'un concours direct de recrutement de **sept (07) élèves Adjoints Sociaux** au profit des personnes vivant avec un handicap, à former à l'Ecole des Cadres Moyens en Travail Social de Gaoua (ECMTS) pour le compte du Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire, dans le centre unique de Ouagadougou, session 2020.

Le nombre de postes se répartit ainsi qu'il suit:

N°	Type de handicap	Postes à pourvoir
01	Visuel	03
02	Auditif	02
03	Physique	02
<b>Total</b>		<b>07</b>

**A- CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2020, titulaires du BEPC ou du CAP art ménager (broderie, coupe couture, tissage, économie familiale et rurale) ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et de la carte d'invalidité à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

**B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme e-concours d'inscription en ligne sur le site [www.econcours.gov.bf](http://www.econcours.gov.bf) du 29 décembre 2020 à 00h 00mn au 07 janvier 2021 à 24 h 00mn.

Les candidats seront déclarés admissibles par ordre alphabétique et leur admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers, dans la limite du nombre de postes à pourvoir par ordre de mérite et sous réserve d'un contrôle approfondi.

Les candidats admissibles sont invités à déposer les pièces ci-dessous énumérées au plus tard dix (10) jours ouvrables à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité à l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat (AGRE).

Le dossier de candidature est composé ainsi qu'il suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un extrait d'acte de naissance ou de toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une carte d'invalidité indiquant que l'intéressé est atteint d'un des handicaps sus cités, délivrée par le Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

### **C- ADMINISTRATION DES EPREUVES**

L'épreuve du concours consiste en une **Rédaction** et se déroule de **07h30mn à 09h30mn**.

L'épreuve est notée de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est de dix-huit (18) mois.

*Tout candidat déclaré admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours après la rentrée sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat admis sur la liste d'attente.*

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration de l'épreuve.

Le lieu du déroulement de l'épreuve sera précisé ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire Général

**Souleymane LENGANE**  
Chevalier de l'Ordre de l'Etat

